

2022 DSP 47 Dotations (1 805 347 euros) et avenants pour le financement des Centres de Planification et d'Éducation Familiale/Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif à Paris Centre et dans les 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 20e arrondissements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante fixe le montant de la dotation de fonctionnement des 10 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) qui sont désormais dénommés « centre de santé sexuelle » (CSS) depuis la parution de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Ces centres sont gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Les missions des centres de planification et d'éducation familiale/ centres de santé sexuelle agréés et conventionnés avec la Ville de Paris viennent compléter l'offre de service assurée par les 4 CPEF/CSS de la Ville et sont détaillées selon le dispositif décrit *infra* (I). Le financement proposé en 2022 pour l'ensemble de ces centres tient compte de l'activité et de l'analyse des budgets prévisionnels (II).

I. Les missions des CPEF/CSS à Paris et le mode de financement des centres gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

Les missions, l'organisation et le fonctionnement des CPEF/CSS sont prévus aux articles L.2311-1 et suivants et R.2311-7 et suivants du Code de la Santé Publique.

Cette compétence légale relève des départements et recouvre la mise en place des activités suivantes :

- des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des infections sexuellement transmissibles,
- des entretiens individuels de conseil conjugal tels que les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse ou relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une IVG, la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale,
- la diffusion d'informations collectives de prévention organisées dans les centres ou à l'extérieur portant sur la sexualité, l'éducation familiale et la préparation des jeunes à la vie de couple et à la fonction parentale.

Le code de la santé publique prévoit que ces activités peuvent être exercées par les départements en régie ou déléguées dans le cadre de conventions. A Paris, les CPEF/CSS sont partagés entre les catégories de gestionnaire suivantes :

- la collectivité parisienne qui gère quatre centres en régie directe,

- l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui gère neuf centres dont l'activité est principalement liée à l'orthogénie,
- huit organismes de droit privé gérant dix centres.

Le présent projet de délibération a pour objet de fixer, pour 2022, le montant des dotations de fonctionnement des dix centres gérés par des organismes de droit privé, ainsi que d'autoriser la signature d'avenants aux huit conventions en cours pour la période 2021-2023.

Pour chaque centre une annexe au présent projet de délibération précise l'activité constatée au 31 décembre 2021, le personnel du centre, les séances de consultations médicales, le nombre d'entretiens individuels et collectifs et le montant du forfait.

II. Le montant des dotations de fonctionnement 2022 centre par centre :

Compte-tenu de l'analyse des éléments financiers et d'activité présentés par les organismes gestionnaires et des objectifs définis pour 2022 pour chaque centre, je vous propose de fixer la participation de la Ville de Paris au financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuels gérés par des organismes de droit privé pour 2022 de la façon suivante :

Associations gestionnaires	Nom et adresse du CPEF /CSS	Montant des dotations 2022
Estrelia	CPEF/CSS Horizons - 9 rue des Bluets Paris 11e	218 530 €
Fondation Santé des Étudiants de France	CPEF/CSS Colliard - 4, rue Quatrefages Paris 5e	116 528 €
Groupe de Coopération Sanitaire	CPEF/CSS Les Bluets-Trousseau - 6, rue Lasson Paris 12e	452 139 €
Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville	CPEF/CSS Belleville - 27 rue Levert Paris 20e	192 867 €
Institut Alfred Fournier (IAF)	CPEF/CSS 25, boulevard Saint-Jacques Paris 14e	80 203 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)	CPEF/CSS Vivienne : 10, rue Vivienne Paris 2e, CPEF/CSS Hittorf : 2, rue Hittorf Paris 10e, CPEF /CSS Masséna : 94, boulevard Masséna Paris 13e	595 626 €
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)	CPEF/CSS 178 rue de Vaugirard Paris 15e	91 912 €
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)	CPEF/CSS Georges Levy – 4, rue Santerre Paris 12e	57 542 €
TOTAL		1 805 347 €

La dépense globale de fonctionnement est de **1 805 347 euros** pour les dix centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privés.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris